



## FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE SDU Clia93

Section des agents du Conseil Général  
de Seine-Saint-Denis

93006 BOBIGNY Cedex Immeuble Erik Satie, 6<sup>ème</sup> étage  
messagerie : sdu93-fsu@cg93.fr Tel : 01 43 93 91 88

Fax : 01 43 93 91 89

Site : <http://www.snuclias-fsu.fr>

CHAMP LIBRE BULLETIN N° 29 FEVRIER 2014

### Les salaires dans la FPT

#### En 2011, baisse de 0,8 % en euros constants : un article de l'INSEE confirme la baisse des salaires dans la FPT

Un agent de la fonction publique territoriale a perçu un salaire net moyen de 1 823 euros en 2011, soit une baisse de 0,8 % en euros constants, selon une note de l'Insee.

Compte tenu de l'inflation, le salaire net moyen des agents territoriaux a baissé de 0,8 % entre 2010 et 2011. Soit un salaire net moyen de 1 823 euros, en recul de 0,9 % pour les agents titulaires et en croissance de 0,3 % pour les contractuels. Ce sont les enseignements d'une note rendue publique par l'Insee le 31 janvier. Le document de l'Insee est riche de nombreuses données.

**Salaire médian.** Le salaire net médian s'élève à 1 635 euros en 2011, inférieur de 10 % au salaire net moyen. Les agents exerçant chez le même employeur public ont bénéficié d'une augmentation de leur salaire net moyen de 0,2 % en euros constants

**Transferts marginaux.** En 2011, les transferts de la fonction publique de l'État vers la territoriale ont été "marginaux", "de l'ordre de 500 pour un total cumulé d'environ 135 000 depuis 2006 et n'influent pas sur l'évolution des effectifs".

**L'indemnitaire grimpe.** L'indemnitaire des agents territoriaux a augmenté en 2011 : primes, rémunérations annexes, indemnités de résidence et supplément familial (+ 0,4 % en euros constants en 2011), mais cela ne compense pas la diminution du traitement indiciaire brut. L'Insee précise qu'en 2011 : "Les primes et rémunérations annexes, y compris indemnités de résidence et supplément familial, représentent en moyenne 22,9 % du salaire brut des titulaires."

Cela inclut notamment les rémunérations liées aux heures supplémentaires, dont le montant moyen a baissé de 5,2 % en euros constants, la garantie individuelle de pouvoir d'achat (Gipa) ou le rachat de jours épargnés dans le cadre du compte épargne-temps.

**Catégories A, B, C.** Dans le détail, le salaire des agents de catégorie C a reculé de 1,1 % en euros constants ; celui des agents "B" a baissé de 1,2 % et celui des agents "A" a diminué de 1,4 %.

[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1486](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1486)



### 2014

#### Enfin le changement est arrivé ! Mais pas comme on le souhaitait!

L'année commence sous le signe de la poursuite de l'austérité, les propos du Président de la République lors de sa conférence de presse confirment le choix d'une politique économique libérale assumée.

Avec l'annonce d'une nouvelle diminution de la dépense publique (50 milliards d'euros entre 2015 et 2017) l'Etat serait recentré sur des « missions essentielles » tandis que de nouvelles aides aux entreprises sans réelles contreparties sont décidées (35 milliards d'euros !)

Pendant ce temps les salariés du public, du privé, les jeunes, les chômeurs, les retraités voient leur situation se dégrader : emploi, pouvoir d'achat, accès au service public, protection sociale.

Il est nécessaire de prendre des mesures fortes pour relancer l'emploi; cela passe par l'augmentation du pouvoir d'achat et la satisfaction des besoins sociaux.

**Il est inadmissible que les salaires de la fonction publique restent bloqués, que le SMIC, les minima sociaux ne connaissent pas de revalorisation significative.**

La loi de réforme des retraites publiée, au JO du 21 janvier, confirme les régressions précédentes.

La succession de ces réformes démontre que le choix de la réduction des droits est sans fin.

#### Les déficits provoqués par la crise appellent d'autres solutions.

Au Conseil général, aucun changement, en dehors de l'objectif de faire des économies: Il n'y a aucun projet. Résultat, tous les services au contact du public sont en difficulté: PMI, Service Social, ASE, collège, MDPH.

Dans un tel contexte, l'intervention des salariés du public et du privé est indispensable pour donner de l'espoir, démontrer que d'autres choix sont possibles.

**A la FSU, nous affirmons que le rôle des services publics est déterminant pour sortir de la crise et construire une société juste et solidaire.**

La modernisation de l'action publique n'est pas un sujet tabou mais elle doit permettre d'améliorer la qualité du service rendu au public et nos conditions de travail.

**Sur tous ces points, sur le plan départemental comme national, en 2014, avec vous nous serons présents.**

## **Tant qu'on a la santé ! Quelle participation de notre collectivité au risque santé ?**

Depuis le décret du 8 novembre 2011, les collectivités locales ont la possibilité d'aider financièrement les agents qui ont une mutuelle en prenant en charge une partie des cotisations.

Cette aide peut concerner soit la cotisation pour « remboursement des frais de santé » (on l'appelle le risque santé) soit la cotisation correspondant à la prise en charge du salaire en cas d'absence de salaire (le risque prévoyance), soit les deux à la fois.

Cette aide est facultative pour les employeurs, et ne doit concerner que des mutuelles labellisées. Elle est soit versée directement à la mutuelle qui réduit donc la cotisation de l'agent, soit versée à l'agent.

Même si nous pensons que c'est la Sécurité Sociale qui devrait offrir de meilleurs remboursements, ce système permet quand même à nos collègues de pouvoir se soigner plus facilement.

### **QU'EN EST-IL AU CONSEIL GENERAL ?**

A partir du 1er janvier 2013 la participation de l'employeur a été décidée de la façon suivante :

<b>Salaire brut + primes</b>	<b>Participation santé</b>	<b>Participation prévoyance</b>
<b>Inferieur à 1833 €</b>	<b>12 €</b>	<b>7 €</b>
<b>Entre 1834 et 2415 €</b>	<b>9 €</b>	<b>5 €</b>
<b>Supérieur à 2415 €</b>	<b>6 €</b>	<b>3€</b>

1 an après la mise en place, le bilan est le suivant :

La participation est versée à 2186 agents pour 2 641 contrats.

Dans l'ancien dispositif en 2012, il y avait 3718 bénéficiaires pour 4206 contrats !!

Le but fixé par le CG était d'inciter un maximum de collègues à contracter une complémentaire santé et prévoyance. **Trop peu d'agents sont aujourd'hui concernés par cette disposition. C'est un échec au regard des objectifs annoncés.**

Compte tenu des premiers éléments chiffrés nous demandons que le dispositif soit complètement repensé. La participation de l'employeur doit être augmentée pour être incitative et permettre au plus grand nombre de bénéficiaire d'une mutuelle.

19 € pour les revenus bruts < 1833 c'est insuffisant et c'est très inférieur à ce qui se pratique dans de nombreuses collectivités autour de nous.

**La participation au financement des mutuelles santé et prévoyance peut être un acte fort en faveur du personnel. Un point essentiel pour la vie la santé de chacun . Là aussi, nous attendons le changement.**

**Les discours, c'est bien mais des décisions précises concrètes, c'est mieux !**

### **A NOTER SUR VOS AGENDAS**

#### **le 4 décembre 2014 ELECTIONS PARITAIRES dans la Fonction Publique**

Pour ces élections professionnelles quelques changements par rapport aux scrutins précédents :

- Le vote se déroulera **le même jour** dans les trois Fonctions publiques
- Les CTP deviennent des **Comités Techniques**
- **Le paritarisme** (représentants du personnel et de la collectivité en nombre égaux ) **n'est plus obligatoire.**
- Il n'y a plus d'élection spécifique CHSCT. Les représentants du personnel dans cette instance sont désignés par les organisations syndicales en fonction du résultat de l'élection au CTP
- Les CAP auprès du CIG 92 93 94 pas de changement mais création **d'une Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des non titulaires**
- **La durée des mandats** des représentants du personnel **est de quatre ans**
- **Un seul tour de scrutin**

**Le 4 décembre 2014 au regard des politiques du gouvernement dans les collectivités territoriales VOTEZ !!  
Plus la participation sera importante plus cela donnera du crédit aux organisations syndicales**

**Votez FSU c'est nous renforcer ici au CG comme sur le plan national dans les choix que nous faisons quotidiennement pour la défense du service public et des agents .**

## **Fin des « Négociations » pour la CATEGORIE C : on est très loin du compte !**

Les agents de la Catégorie C de la fonction publique territoriale (76% des effectifs) ont les revenus les plus faibles des fonctionnaires en France et sont les plus touchés par l'absence de « déroulé de carrière ».

Plus de 50% d'entre eux restent scotchés dans leur grade de recrutement : peu d'espoir d'augmentation, hormis les passages d'échelons, certains n'ont aucun régime indemnitaire.

Cette réforme ne répond pas aux 14% de perte de pouvoir d'achat depuis 2000 ; soit entre 230 et 280 euros en moins par mois pour les agents de catégorie C.

Ces nouvelles grilles s'appliquent sur deux années pour des augmentations allant de 0,8 % à 3,5% :

Au 1er février 2014, une première augmentation variant de 4 à 50 euros mensuels selon les grades et les échelons

Au 1er janvier 2015, une augmentation générale uniforme de 5 points d'indice pour tous, soit une augmentation mensuelle de 23 euros bruts

Du coup, les premiers indices des grades de recrutement en B seront légèrement réévalués pour que la carrière des B ne commence pas en dessous du niveau de la carrière des C.

Ces grilles de salaire ne compensent pas les pertes de pouvoir d'achat subies depuis 13 ans, d'autant qu'au 1er janvier 2014, l'augmentation de 0,15 % des cotisations retraites va faire baisser nos salaires !

Le SNUCLIAS-FSU continuera sans relâche à défendre les revendications salariales et professionnelles pour rattraper le pouvoir d'achat perdu, rendre les carrières attractives et faire reconnaître les qualifications et l'investissement quotidien des personnels.

Pour voir les grilles et les modalités de reclassement cliquer sur [www.snuclias-fsu.fr](http://www.snuclias-fsu.fr)

Pour connaître votre échelle et votre indice, regardez sur votre fiche de paye.

Le traitement brut s'obtient en multipliant l'Indice Nouveau Majoré (INM) par la valeur du point, soit 4,6303 euros au 1er octobre 2013

## **CTP : Médailles/voyage**

Le 29 novembre au CTP était inscrit à l'ordre du jour « l'évolution de la prestation médaillés et retraités ». Pour être plus clair, il s'agit de transférer la gestion des voyages médaillés et retraités du service d'action sociale au sein du PPRS au CDOS géré par les organisations syndicales.

Avant ce projet, nous étions dans la situation suivante : pour les médailles, chaque agent se voyait offrir un voyage d'une valeur de 1000 € pour 2 personnes.

A la retraite, les agents choisissaient entre un voyage pour 2, toujours d'une valeur de 1000 €, ou un abondement de jours de congés au moment de leur départ.

En 2012, 60 % des collègues retraités ont choisi un départ anticipé avec un abondement de jours de congé.

Suite à une recommandation de la chambre régionale des comptes, l'administration a souhaité transférer cette prestation. La concertation sur cette question a commencé dès avril 2013 mais dans le même temps nous avons été informés que le marché public des voyages prenait fin décembre 2013 et qu'il n'y en aurait pas d'autre. Donc nous n'avions pas vraiment le choix.

Pour nous FSU, nous étions favorables à un transfert de cette prestation au profit du CDOS mais à prestation égale. Or le budget transféré par l'administration ne lui permettra pas de maintenir l'existant.

Chaque agent aura maintenant droit à un seul voyage durant sa carrière à l'occasion de l'attribution des médailles ou du départ en retraite.

**Donc, de 2 voyages possibles par agent nous passons à 1.**

De même la valeur du voyage passe de 1000 € à 524 €

**Devant ce constat de diminution important du droit des agents les élus FSU au CTP ont voté contre ce transfert. Seul le Conseil général doit porter la responsabilité de la diminution de la prestation.**

**Le CDOS est mis devant le fait accompli. Dans un cadre contraint il devra mettre en œuvre une prestation diminuée faute de mieux !!**

# BLOCAGE DE L'AVANCEMENT : RUMEUR OU PAS RUMEUR ?

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA FSU CONCERNANT LE CONSEIL STRATEGIQUE DE LA DEPENSE PUBLIQUE

## Conseil stratégique de la dépense publique : vigilance !

Alors que se tient aujourd'hui le deuxième conseil stratégique de la dépense publique, la FSU alerte sur les conséquences de toute solution qui viserait à faire porter les prochaines économies sur la Fonction publique et sur ses agents.

En annonçant une réduction d'au moins 50 milliards d'économies pour réduire le déficit public et financer le pacte de responsabilité pour les entreprises, le Président de la République s'est placé dans l'impasse de l'austérité.

Car, en annonçant en même temps vouloir baisser les impôts, comment procéder sans porter atteinte à la protection sociale, à la fonction publique et aux services publics ? Comment le gouvernement peut-il affirmer en même temps vouloir défendre le modèle social de notre pays auquel les français sont attachés ?

Pour la FSU, faire de la protection sociale et la fonction publique une variable d'ajustement budgétaire, met de fait en péril notre modèle social et affaiblit les solidarités !

La réduction de la dépense publique engagée depuis des années, s'est déjà traduite par une baisse de pouvoir d'achat des fonctionnaires et une réduction considérable des emplois, une dégradation des services publics et de la protection sociale. Le « moins d'Etat » pour « plus d'efficacité » ne marche pas !

Alors que la Fonction publique et ses agents ont déjà beaucoup supportés les conséquences de cette politique d'austérité, la FSU tient aujourd'hui à mettre en garde le gouvernement : aller encore plus loin dans les reculs, par exemple en remettant en cause l'avancement des fonctionnaires, et donc le principe d'une fonction publique de carrière, serait un casus belli.

La FSU rappelle que les agents attendent toujours l'ouverture de négociations pour une revalorisation des salaires des fonctionnaires après 4 années consécutives du gel de la valeur du point d'indice.

La FSU reste convaincue que notre pays a besoin de sa Fonction publique, qu'elle soit d'Etat, Territoriale ou Hospitalière, comme il a besoin de l'ensemble de ses services publics et de ses agents.

Ils sont un puissant levier pour lutter contre les inégalités et les injustices sociales, pour répondre à tous les besoins sur l'ensemble du territoire et faire face aux évolutions sociales, démographiques, économiques, aux exigences écologiques.

Ils sont aussi créateurs de richesse et participent au développement de l'activité et de l'attractivité de notre pays. Ils ont donc besoin d'être soutenus et développés, et c'est particulièrement vrai en période de crise.

La FSU, porteuse d'autres solutions pour équilibrer les comptes publics, reste donc particulièrement attentive et vigilante sur toutes les mesures qui seront proposées aujourd'hui. Elle s'opposera à toute décision portant atteinte aux services publics, à la protection sociale, à la fonction publique et ses agents.

Si cela devait être le cas, elle en informerait les personnels et les mobiliserait, dans l'unité la plus large, pour peser sur les choix possibles.

Les Lilas, samedi 08 février 2014



## BULLETIN CONTACT -FSU sduclias 93 section CG Immeuble E Satie- 6ème étage -Bobigny

NOM.....PRÉNOM.....TEL.....

ADRESSE.....

Direction/Service.....

SOUHAITE  Être contacté  Adhérer  Autre (préciser)



TOUTES LES INFOS STATUTAIRES , LES TRACTS , ETC SONT SUR LE SITE DE NOTRE SYNDICAT NATIONAL LE :

SNU CLIAS FSU : [www.snuclias-fsu.fr](http://www.snuclias-fsu.fr)